

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2025
Date de publication électronique :	Le 10 février 2025

Séance du 04 février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Sophie MERCIER, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre HUVET, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Nadine SANTUNE représentée par Monsieur Arnaud LUISIN, Madame Annick DECAMP représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Patrick CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Eric FOURDRINIER, Monsieur Didier BERANGER représenté par Laurent MAROT,

Absents non représentés : Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Monsieur Philippe BARBILLON, Eric ROUGEAUX, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Adhésion à Oise-les-Vallées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Considérant que certaines actions de l'agence d'urbanisme sont en lien avec les activités du SEZEO comme le développement des mobilités durables ou l'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que la cotisation annuelle ne dépasse pas 1 600 € par an,

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son développement, le SEZEO a besoin de bénéficier de cet outil d'intégration publique mutualiste au service de l'aménagement durable des territoires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion du SEZEO à Oise-les-Vallées,

AUTORISE le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle de 1 600 € par an.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA